



# DÉLIBÉRATION N°2023-DEL-071

## RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le mardi vingt juin deux-mille-vingt-trois à 14h31, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation de Jean-Claude WEISS, Président démissionnaire, et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président nouvellement élu.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

#### PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Claude BEAUFILS, Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Marie-Françoise LOISON, Françoise UNDERWOOD, Martine VIALA et Messieurs Michel BARBIER, Nicolas BERTRAND, Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Guillaume COUTEY, Eric HERBET, Laurent JACQUES, Jean-François MAYER, Pierre PELTIER, Jean-Marc VASSE Jean-Claude WEISS.

#### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)
- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Monsieur Martial OBIN (pouvoir à Monsieur Jean-François MAYER)
- Monsieur François ROGER (pouvoir à Madame Claudine BRIFFARD)

#### ABSENT EXCUSE :

- Monsieur Bastien CORITON

### **OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE – ORGANIGRAMME DES SERVICES – TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES – CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES – AUTORISATION**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 11 mars 2003 relative à l'organigramme du Centre de Gestion, portant notamment création des pôles,



- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 11 Septembre 2017 autorisant la mise en place au 1<sup>er</sup> Octobre 2017 du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement,
- Vu les délibérations des 14 décembre 2017, 1<sup>er</sup> février, 29 juin, 20 septembre et 7 décembre 2018, 26 mars et 20 juin 2019, 12 mars, 20 mai, 26 Juin et 26 novembre 2020, 29 Janvier 2021, 24 juin 2021 et 15 octobre 2021, 27 janvier 2022, 30 septembre 2022, 28 novembre 2022, 27 janvier 2023 et 24 mars 2023, modifiant le régime indemnitaire, le tableau des effectifs et l'organigramme du personnel du Centre de Gestion,
- Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 15 juin 2023.

Monsieur le Président rappelle qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil d'Administration de créer et de supprimer les emplois au sein de l'établissement en fonction notamment de son activité et de l'organisation de ses services.

Monsieur le Président précise que les propositions de modifications qui sont présentées au Conseil d'Administration correspondent, pour l'essentiel, à des évolutions dans la carrière de certains personnels.

### **1) Avancements de grade des catégories B et C**

Chaque année, le Président du Centre de Gestion est appelé, dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion qu'il a formalisées, à se prononcer sur l'évolution de la carrière d'un certain nombre d'agents pouvant prétendre à un grade supérieur.

Monsieur le Président rappelle qu'en 2022, douze agents remplissaient les conditions pour un avancement de grade. Six d'entre eux en avaient bénéficié, soit 50% de l'effectif promouvable.

En 2023, dix agents remplissent les conditions pour accéder à une promotion de grade. Conformément aux critères d'avancement inscrits dans les Lignes Directrices de Gestion, le Président est susceptible de nommer 6 agents au grade supérieur (soit 60% de l'effectif), à savoir :

- Un agent au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Trois agents au grade de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Deux agents au grade de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe

Le Conseil d'Administration est donc appelé à autoriser la modification au tableau des effectifs des grades correspondant aux postes occupés par les agents qui seront promus, afin de permettre au Président de procéder aux nominations envisagées. Le tableau des emplois budgétaires prenant en compte les modifications résultant des avancements de grade est joint en annexe.



**2) Ajustements liés aux évolutions statutaires**

Un poste d'adjoint administratif, vacant depuis le 1er avril 2022 consécutivement à la nomination de son titulaire au grade de rédacteur suite à sa réussite au concours, figure au tableau des emplois budgétaires au service "gestion des carrières et des instances paritaires ».

Dans la mesure où l'agent concerné a été titularisé au grade de rédacteur à l'issue de son stage, le poste d'adjoint administratif peut désormais être supprimé.

**Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, Monsieur le Président, le Conseil d'Administration autorise les créations et suppressions de postes suivants correspondant aux avancements de grades susceptibles d'être prononcés par le Président au titre de l'année 2023 et détaillés dans le présent rapport :**

Emploi	Grade	Service	Création / suppression	Date
Gestionnaire des carrières	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Gestion des carrières et des instances paritaires	Suppression	1 <sup>er</sup> juillet 2023
Gestionnaire des carrières	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Gestion des carrières et des instances paritaires	Création	1 <sup>er</sup> juillet 2023
Gestionnaire des carrières	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Gestion des carrières et des instances paritaires	Suppression	1 <sup>er</sup> juillet 2023
Gestionnaire des carrières	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Gestion des carrières et des instances paritaires	Création	1 <sup>er</sup> juillet 2023
Assistant gestionnaire/gestionnaire du secrétariat CSTI	Adjoint administratif	Gestion des carrières et des instances paritaires	Suppression	1 <sup>er</sup> juillet 2023



Emploi	Grade	Service	Création / suppression	Date
Chargé de la promotion des métiers de la FPT	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Animation de l'Emploi	Suppression	1 <sup>er</sup> juillet 2023
Chargé de la promotion des métiers de la FPT	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Animation de l'Emploi	Création	1 <sup>er</sup> juillet 2023
Gestionnaire de paie	Rédacteur	Paies	Suppression	1 <sup>er</sup> juillet 2023
Gestionnaire de paie	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Paies	Création	1 <sup>er</sup> juillet 2023
Assistante de pôle	Rédacteur	Pôle « Assistance Statutaire »	Suppression	1 <sup>er</sup> juillet 2023
Assistante de pôle	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Pôle « Assistance Statutaire »	Création	1 <sup>er</sup> juillet 2023

Pour information, l'agent bénéficiant d'un avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe occupe actuellement un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Le Secrétaire,  
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,  
Christophe BOUILLON